

SEANCE DU 14 Septembre 2010

Le 14 septembre deux mille dix à 20 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes du Nord Ouest Audois, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques REGNIER, président.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Date des convocations : 06/09/2010

Présents au Conseil Communautaire : Mesdames et Messieurs BRUNEL Eliane, Nicole MIRABAIL (suppléante de François MERIC), Caroline IULIANO (suppléante de Jacques D'ARNAUDY, Robert CALVET, Frédéric GEFFROY, Catherine PUIG, Nicolas RAUZY, Ghislaine MELIX, Clément GUILHEMAT, Marie-Annick NOGUERO, Blaise ALIBEU, Patrick NOUVEL, René LOUBAT, Peter HUGHES, Jean-Christophe COMBES, Nicole DANJOU, Hélène ROCHAS, Hubert CHARRIER.

Absents excusés: PAPAIS Pauline, Catherine ANDRIEU, Danièle THOMAS, Guy ALIBERT, André GRILHERES, Christian JEANMOUGIN, Michel PLANES, Yvan DELANIS.

Secrétaire de séance : Nicole DANJOU

OBJET : Délibération pour la création d'un budget pour les activités « Enfance-Jeunesse »

Concernant le « Contrat Enfance Jeunesse », Madame Brunel précise que la prochaine commission à la CAF est le 22/09/2010. Si notre dossier est examiné lors de cette commission, la réponse nous parviendra vers le 15/10/2010. Monsieur le Président explique que le fait de proposer un budget spécial « Enfance-Jeunesse » permettrait d'avoir une meilleure vision de l'activité comme cela existe pour le Service d'Aide à Domicile. Sur les 6 premiers mois du contrat, l'analyse budgétaire a été faite de façon analytique.

VOTE :

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer le renouvellement des CDD

Concernant le SAD, les renouvellements des contrats se font tous les trois mois. Après avoir pris des renseignements auprès de la Préfecture, le renouvellement d'un CDD doit être délibéré en conseil communautaire. Cependant, s'il s'agit d'un même agent, donc de reconduction de contrat, le Conseil Communautaire doit autoriser Monsieur le Président à signer ces contrats, en revanche celui-ci devra en informer le Conseil Communautaire a posteriori.

VOTE :

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : Délibération pour la mise en place des IAT pour les personnels « Enfance-Jeunesse »

Suite à la mise en place des fiches de poste, considérant la polyvalence des agents de l'animation, le bureau propose de mettre en place des « indemnités administrative de technicité » pour ces agents.

Le calcul est fait annuellement sur la base d'un coefficient multiplicateur. En revanche, cette indemnité est versée mensuellement et proratisée suivant les heures du contrat. La proposition avait été faite de diminuer les IAT de certains services pour les attribuer aussi aux agents d'animation. Etant donné que le montant pour l'animation correspond à 300.00€ mensuels pour l'ensemble des agents et que le contrat CAF le prendra en charge à hauteur de 50%, Monsieur le Président propose que ces IAT soient ajoutées à la masse salariale du 1^{er} septembre au 31 décembre et explique que, pour une année pleine, cela correspondra à 1800.00 €. Monsieur RAUZY demande si le montant de cette indemnité ne dépassera pas le budget 2010. Monsieur le Président explique qu'étant donné que les recettes prévues de la CAF ne rentreront qu'à terme échu, le budget « Enfance-jeunesse » ne sera pas respecté. Pour plus de détails, Monsieur le Président précise que l'agent effectuant le plus d'heures hebdomadaires serait à 102.00 € mensuel, et celui en faisant le moins percevrait 32.00€.

VOTE :

VOTANTS : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

OBJET : Délibération pour la validation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois (à confirmer)

Monsieur le Président explique que, n'ayant pas encore de retour sur le document adressé à la Préfecture en date du 28/08/2010, il propose de ne pas délibérer sur ce point. En revanche, il propose de discuter sur le document, en particulier sur la nouvelle organisation territoriale. En ce qui concerne les compétences, certaines seront probablement conservées dans la nouvelle structure, en revanche certaines autres n'existeront à priori plus.

S'agissant des ALAE, l'idée était de les transférer progressivement aux RPI. Mais les renseignements pris auprès de la Préfecture confirment que les RPI n'ayant pas la compétence extrascolaire, c'est à la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois de les exercer. Si la CDC cible ne prend pas la compétence, les ALAE devront être gérés par les communes.

Pour les voiries, la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois n'ayant pas les moyens financiers de leur réfection, chaque commune pourrait reprendre cette compétence. Or, si tel était le cas, d'après la Préfecture, la CDC devrait vendre le matériel et licencier le personnel lié à cette compétence. Madame DANJOU demande si la CCNOA ne pourrait pas conserver l'entretien de cette voirie, d'autant que nous avons le personnel, plutôt que de ne laisser qu'une voie d'intérêt communautaire. Monsieur le Président explique qu'en rendant la voirie aux communes, la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois aurait pu baisser sa fiscalité et les communes du fait remonter la leur.

OBJET : Débat sur les orientations et les décisions à prendre pour l'échéance 2013

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'existence d'un comité de pilotage composé des Présidents des différentes EPCI, et qui s'est réuni seulement avant l'été. Il informe également qu'il a transmis à Mme PAGES MIELLY les différents éléments concernant la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois (état du personnel, fiscalité, population...) afin de centraliser toutes les informations des différentes collectivités susceptibles de composer la future CDC. Monsieur le Président expose également qu'il a pris contact avec la CDC Revel-Sorezois, Monsieur CHATILLON, Président de cette Communauté, n'est pas intéressé par l'ensemble de la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois mais éventuellement par quelques communes. En tout état de cause, un état sur l'actif et le passif se fera quelle que soit la configuration. En ce qui concerne la négociation avec les autres EPCI, le problème se posera pour les postes des agents techniques qui soit seront embauchés par les communes, soit deviendront personnel du Centre de gestion mis à disposition des communes. Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le personnel en a été informé lors d'une assemblée générale. Monsieur RAUZY propose que chaque commune délibère sur sa volonté d'adhérer à la prochaine structure ou sur la dissolution.

OBJET : Point sur le contrat « Enfance-Jeunesse » et plaquette Accueil de Loisirs

Madame BRUNEL explique les principes de la nouvelle plaquette avec les nouvelles appellations (extrascolaire et périscolaire). Concernant les tarifs, ceux de l'accueil périscolaire ont changé : le tarif est passé de 25€ par mois à 10€. En même temps l'utilisation de la cantine impose l'inscription à l'ALAE. En ce qui concerne le carnet de tickets, il passe à 10€ les 5 tickets, ce tarif risque d'être révisé. Madame BRUNEL demande aux présidents de regroupement scolaire de prévenir la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois en cas de réclamations des familles.

Mme PUIG explique que la difficulté rencontrée sur le territoire du SIRS concerne les familles travaillant sur la Haute-Garonne qui ont le service à l'opposé du territoire.

Mme BRUNEL donne quelques chiffres sur la fréquentation de l'été : sur l'Accueil de Peyrens : 135 journées enfant, sur Souilhanel : 74. Cette différence qui s'est retrouvée sur les 3 semaines, signifie que les structures accueillent plus de petits (Peyrens) que de grands (Souilhanel). Elle expose au Conseil Communautaire les différentes prestations proposées ainsi que les différents tarifs. Par rapport aux chiffres avancés dans le contrat CAF, l'objectif est atteint voire dépassé. Madame MELIX informe que les parents de Montmaur trouvent les animations plus intéressantes qu'auparavant. Monsieur le Président remercie Monsieur BEGOU d'avoir su redynamiser les équipes. Mme BRUNEL informe l'assemblée que Monsieur BEGOU viendra rencontrer non seulement les équipes mais également le Conseil Communautaire.

OBJET : Informations et questions diverses

- ✓ **Personnel** : Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une sanction disciplinaire va être prise à l'encontre d'un agent, concernant un abandon de poste, utilisation d'un véhicule sans permission, manquement par rapport à sa mission. De ce fait, Monsieur le Président informe qu'un relevé hebdomadaire d'activité est mis en place.
- ✓ Il informe également le Conseil Communautaire qu'il autorise Mme MOREAU et Mr ECK à s'inscrire aux concours de rédacteur sur la session 2011-2012. Il demande également aux Conseils Municipaux de réfléchir au devenir du personnel de la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois (titularisation, avancement de grade...). De plus il précise que lors de l'assemblée générale du personnel, la question a été posée sur la prime de fin d'année. Monsieur le Président demande aux communes de réfléchir à une solution qui n'impacterait le chapitre des charges de personnel, mais qui permettrait de récompenser le personnel (chèques cadeaux...)
- ✓ **Commentaire Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois sur le DOG**
Monsieur REGNIER remercie les quatre conseillers communautaires (messieurs RAUZY, LOUBAT, DARNAUDY, HUGHES) qui ont travaillé sur le DOG. Monsieur RAUZY explique que ce document reste un document de travail. Monsieur le Président note que, sur ce document qui est une synthèse, plusieurs communes, en l'occurrence les nôtres, ne sont rattachées à aucun bassin de vie. Monsieur propose de le faire savoir, car il pense que les positions du SCOT sur notre territoire ne sont pas clairement définies. Monsieur RAUZY expose que certaines communes de la Haute-Garonne ont demandé à quitter le SCOT Lauragais pour se rattacher au SCOT Central. Suite à l'entrevue avec Monsieur MERIC, Président du SCOT, Monsieur RAUZY informe l'assemblée qu'il faudrait le rencontrer.
- ✓ **Communication : site web, lettre CCNOA, plaquettes** : Monsieur le Président informe l'assemblée que le site web de la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois a été mis à jour. Il propose de reprendre le bulletin d'information et de monter une équipe qui pourrait s'en occuper.
- ✓ **Tri sélectif : plaquette, panne camion, tournée entreprise** : Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le camion a été en panne une semaine. Le souci a été de trouver les pièces. En ce qui concerne la tournée entreprise, il s'agit de soulager la tournée classique du tri sélectif, qui sera exclusivement réservée aux particuliers. Cette tournée sera dédiée aux professionnels et aux particuliers qui auraient ponctuellement une quantité importante de cartons. Concernant également le tri sélectif, il faudrait sensibiliser les habitants à écraser leurs bouteilles en plastique.

- ✓ **PAVE : compte rendu de réunion DDTM et transfert aux communes.**
Monsieur le Président s'est renseigné auprès de Monsieur COMEILLE, les communes ayant la compétence, elles doivent elles-mêmes réaliser leur document. Monsieur le Président présente le document réalisé par le comité technique de la commune de La Pomarède. En premier lieu, les communes doivent délibérer pour établir le Pave.
- ✓ **Inventaire EPCI :** ce document correspond à l'état des lieux envoyé à Laure PAGES MIELLY.
- ✓ **Questions diverses :** Monsieur RAUZY demande à Monsieur le Président de pouvoir présenter le PADD du SCOT lors d'une réunion du Conseil Communautaire avec pour support l'exposition itinérante. Monsieur le Président précise que, lors du prochain Conseil Communautaire, sera fait un point budget avec Mesdames DANJOU et THOMAS. Monsieur GEFFROY pose le problème du schéma photovoltaïque. Mme PUIG propose que chaque Conseil Municipal se positionne sur ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS PAR LES MEMBRES SOUSSIGNES